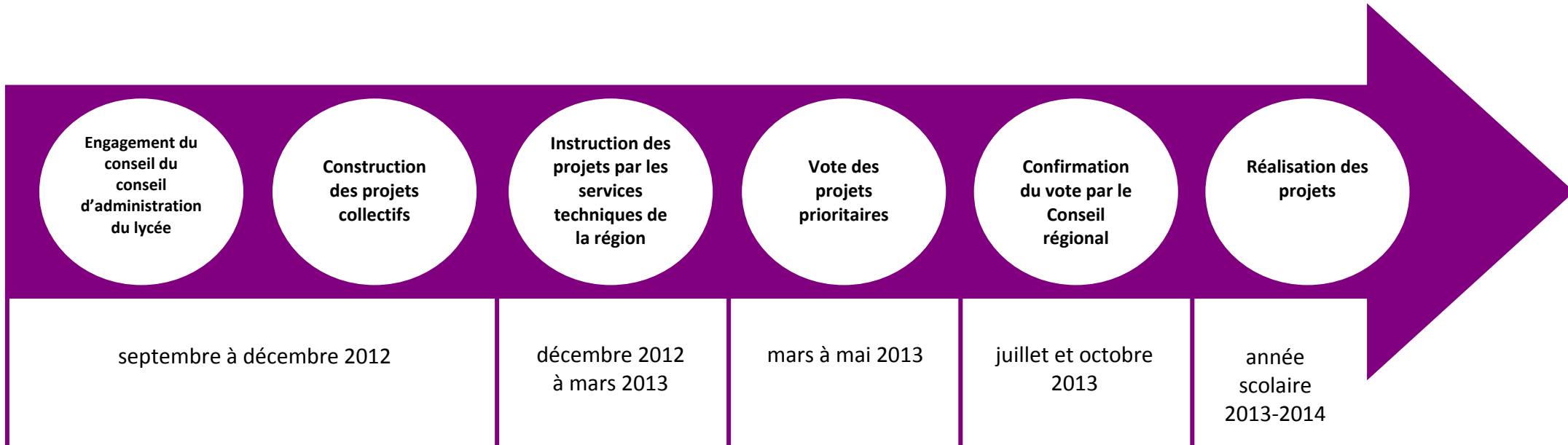


• **Fonctionnement et calendrier du budget participatif des lycées 2012-2014***



*Lorsque la souris pointe l'une des étapes, du texte apparait dans un encadré :

Le conseil d'administration du lycée s'engage sur le budget participatif du lycée entre septembre et décembre	Les membres de la communauté du lycée se réunissent pour débattre des projets prioritaires pour l'amélioration de leur cadre de vie. Ils renvoient ensuite leurs projets aux services de la région.	Les agents régionaux étudient la faisabilité technique des projets.	Les agents régionaux donnent le résultat de l'instruction et la communauté du lycée vote pour les projets prioritaires en présence du conseiller régional élu au conseil d'administration.	Passage des projets aux commissions permanentes de juillet de d'octobre 2013	Un comité de suivi mixte (proviseur, élèves, enseignants, ATOS) est chargé de suivre l'avancée des travaux. Il organise également les événements autour de l'arrivée des projets dans l'établissement.
---	---	---	--	--	--